

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
MONT D'OR ET DES DEUX LACS

L'an deux mille cinq, le vingt neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Mont D'Or et des deux Lacs s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Maison du Temps Libre de Malbuisson sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Il ouvre la séance, remercie les délégués d'être venus nombreux à cette assemblée générale et procède à l'appel des membres présents.

Présents :

Messieurs **ROUSSELET** Camille, **VUILLET** André (FOURCATIER MN) – **AYMONNIER** Philippe, **BIEGUN** Georges, Mme **GRANDVOINNET** Brigitte (LES FOURGS) - **PEQUIGNOT** Alain (LES GRANGETTES) – **JEANNEROD** J. Pierre, **CORDEREIX** J.Luc (HOPITAUX-VIEUX) – **MOREL** Michel, **HENRIET** René, **PINARD** Daniel, **BERTIN GUYON** Denis représentant M. RIVIERE Michel (JOUGNE) – **PASQUIER** Daniel, Mme **DREZET** Elisabeth, **PAGE** Claude (LABERGEMENT STE MARIE) – **BOUTHIAUX** M. Agnès, **RENAUD** Joseph (MALBUISSON) – Me **CHARDON** Dominique, **LETOUBLON** Eric (MALPAS) – **DEQUE** Gérard, **MUTIN** Brunon représentant M. MAIRE Gabriel, **BREUILLARD** Franck (METABIEF) – **RIGOLOT** J. Yves, **BONNET** J. Paul, **ROUSSEAU** Claude (MONTPERREUX) – **FAIVRE** Michel représentant M CHAMBARD J.Pierre, **DEFRASNE** Christiane, Mme **COSTE** Chantal (déléguée suppléante excusée) (OYE ET PALLET) – **LANQUETIN** Alfred, **GUIGNARD** Guy (LES LONGEVILLES) – **SAGET** Michel, **BOINOT** Daniel (LA PLANEE) – **VUILLAUME** J. Paul (REMORAY BOUJEONS) – **THOMET** Claude, **RAGUIN** J.Claude représentant Mme MAIRE Claude (ROCHEJEAN) – Mme **DAGHETTA** Chantal, **MASNADA** Raymond représentant Mme EGRET Christine (SAINT ANTOINE) – **MONDET** Gérard, **ROUGET** Michel (SAINT-POINT), **GRANDJEAN** J. Claude, Mme **QUERRY** Brigitte représentant M.BONVARLET Pierre (LE TOUILLON LOULETEL).

Absents : MM **SIGILLO** Antoine (excusé) – **HERNANDEZ** Didier (excusé) – Mme **SALVI** Jacqueline (excusée) – **BERGER** Damien (excusé) – **FERRAND** Daniel (excusé) – RIVIERE Michel (excusé) – MAIRE Gabriel (excusé) – CHAMBARD J. Pierre (excusé) – **PELLEGRINI** Alphonse (excusé) – **BAUD** Jean – Mme MAIRE Claude – Mme EGRET Christine – BONVARLET Pierre.

Excusé : Monsieur LAPORTE (Trésorier)

Le Président ayant fait procéder à l'appel des membres présents, constate que le quorum est atteint pour pouvoir délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour, il sollicite l'accord de l'assemblée pour inscrire le projet de réhabilitation du site nordique de la Seigne à l'ordre du jour.
L'assemblée émet un avis favorable.

I- RENOUELEMENT DE LA MISSION D'ANIMATION CONFIEE A HDL 25 DANS LE CADRE DE L'ACTION LOGEMENT : AVENANT N°5

Monsieur MOREL rappelle que les élus des 19 communes de la Communauté de communes ont manifesté le désir d'engager des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Cette volonté s'est traduite par la réalisation en 1993 d'une étude de faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) qui a connu sa phase opérationnelle au cours des années 1994 à 1996.

Au regard des résultats obtenus, les élus ont souhaité pérenniser la dynamique de la réhabilitation insufflée par cette procédure et maintenir ainsi la présence de l'association Habitat et Développement Local du Doubs (H.D.L.) à travers l'animation d'actions Logement.

Monsieur MOREL invite Mademoiselle CORDIER représentant H.D.L. à présenter le bilan de l'action logement pour l'année 2004.

Mademoiselle CORDIER présente et commente aux élus le rapport qui leur a été remis en séance.

Celui-ci concerne principalement :

les actions d'animation et de sensibilisation qui ont été menées auprès du public et des élus : contacts et diagnostics « visites conseils »

auprès des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs : 83 personnes renseignées
informations auprès des élus et des propriétaires

les tracts, affiches et articles de presse : 8700 bulletins d'information distribués

les résultats au 28 février 2005 pour les projets

des propriétaires occupants :

33 dossiers de demande de financement (subventions et prêts)

17 logements réhabilités

ANAH : 15 dossiers retenus représentant 23 818 euros de subventions pour 103 278 euros de travaux

Aide départementale : 5 dossiers retenus pour 4 947 euros de subventions

Autres aides : 9 dossiers retenus pour 8 124 euros de subventions

Région : 4 dossiers retenus pour 8 448 euros de subventions

Des propriétaires bailleurs :

8 dossiers de demande de subvention représentant 17 logements à réhabiliter

Pour un total de subvention de 63 363 euros
Soit 1 453 487 euros de travaux

Communaux :

5 dossiers de demande de subventions déposés représentant
94 172 euros de subventions
3891 037 euros de travaux

Monsieur MOREL remercie Mademoiselle CORDIER de cette présentation et se félicite des résultats obtenus. Il encourage vivement les élus de la communauté à reconduire cette action.

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes avait confié, jusqu'au 31 décembre 2004, à l'association HDL 25, une mission dans le cadre de l'action logement.

Il indique qu'il y aurait lieu aujourd'hui de délibérer sur la reconduction de cette animation pour l'année 2005, dans le cadre de la Communauté de communes.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide de reconduire pour l'année 2005 la mission

d'information, de conseil et d'assistance administrative, financière et technique auprès des propriétaires et locataires de logements situés sur l'une des 19 communes adhérentes à la Communauté.

pour les élus du secteur, de conseil et d'aide à la décision en matière de réhabilitation de logements et de bâtiments communaux.

autorise le Président à signer l'avenant n° 5 à la convention à intervenir avec HDL 25, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté.

II - COMPETENCE TOURISME

1°) Création du Syndicat Mixte de Développement Touristique du Haut Doubs

Madame BOUTHIAUX donne lecture du courrier du 11 janvier dernier relatif à la création du syndicat mixte de développement touristique du Haut Doubs. Le Président du Conseil Général propose de poursuivre cette restructuration des activités touristiques selon trois

points :

la désignation par le Département d'un opérateur extérieur chargé d'élaborer le programme d'investissement avec l'ensemble des partenaires de la future structure. Un comité de pilotage sera à créer pour conduire cette démarche fondamentale et en valider les différentes étapes. L'achèvement de cette mission est prévu pour la fin du premier semestre 2005
le recrutement d'un directeur au cours du second semestre 2005 chargé de préparer la mise en place du futur syndicat mixte qui entrera en application effective au 1^{er} janvier 2006
La conduite des démarches administratives avec principalement le transfert des compétences pour les communautés de communes concernées

Madame BOUTHIAUX donne lecture du projet de délibération à intervenir.

Monsieur MOREL rappelle qu'il appartient à la Communauté de réaffirmer son engagement et sa volonté de créer le syndicat mixte.

Monsieur DEQUE souhaite qu'un véritable débat ait lieu prochainement au sein de cette assemblée afin que chaque délégué puisse clairement exprimer son avis sur ce dossier et faire part des éventuels projets qu'il voudrait voir se réaliser.

Monsieur MOREL espère pouvoir finaliser assez rapidement les orientations à proposer dans les différents domaines d'intervention du futur syndicat qu'il s'agisse des activités nordiques, nautiques ou alpines. Les délégués de la communauté au comité de pilotage devront être les portes paroles de l'assemblée pour présenter et défendre d'une seule voix les dossiers préparés lors des différentes réunions de commissions.

Monsieur DEQUE rappelle que les communes vont céder certaines compétences et les élus peuvent être assez réticents à ce transfert s'ils ne savent pas ce qui va se passer après.

Monsieur MOREL précise que pour l'instant on ne donne pas de compétences. Le transfert aura lieu par les communes lorsque les élus connaîtront les projets.

Monsieur RENAUD rappelle que la négociation avait porté avec l'ancienne majorité départementale sur l'arrière. Il demande si ça tient toujours.

Monsieur MOREL indique que ce sujet fera partie des discussions à aborder.

Monsieur GRANDJEAN pense que cette affaire de syndicat mixte et de son contenu pêche par manque d'informations. Il souscrit tout à fait à la proposition du maire de Métabief d'avoir un débat à ce sujet au sein de l'assemblée. Il souhaite que le contenu et la définition des projets soient débattus à l'intérieur de la communauté.

Délibération

Par délibération du 19 février 2004, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de statuts du futur syndicat mixte de développement touristique du Haut-Doubs.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité :

Réaffirme son engagement et sa volonté de créer le syndicat mixte de développement touristique du pays du Haut-Doubs, sur la base des statuts adoptés antérieurement,
Adopte la feuille de route suivante, permettant une mise en place effective dudit syndicat mixte au 1^{er} janvier 2006 :

Désignation d'un opérateur, pris en charge par le Département, pour co-construire le programme d'investissement porté par le syndicat mixte,

Recrutement d'un directeur au cours du second semestre 2005,

Mise en place des démarches administratives comprenant notamment le transfert de compétences par les Communautés de communes concernées.

2°) Désignation des représentants au comité de pilotage

Délibération

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Communauté de communes au comité de pilotage qui sera mis en place pour coordonner la construction du programme d'investissement du futur syndicat mixte de développement touristique du Haut-Doubs.

Il propose que la Communauté de communes soit représentée par 4 élus et suggère les candidatures de Madame BOUTHIAUX Marie Agnès, LANQUETIN Alfred, DEQUE Gérard et MOREL Michel.

Il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.
Monsieur BIEGUN Georges fait part de sa candidature.

Le Président demande à l'assemblée un vote à bulletin secret et invite chaque délégué à venir voter à l'appel de son nom.

A l'issue du dépouillement, le Président communique les résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits : 47
Nombre de votants : 40
Suffrages exprimés : 40
Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

M. MOREL 39

M. DEQUE	33
Mme BOUTHIAUX	31
M. LANQUETIN	31
M. BIEGUN	15

Messieurs MOREL, DEQUE, LANQUETIN et Madame BOUTHIAUX représenteront la Communauté de communes au comité de pilotage chargé de coordonner la construction du programme d'investissement.

3°) Site nordique de la Seigne (ski roues, roller, ski de fond, biathlon)

Le Président rappelle que le projet d'aménagement du site nordique de la Seigne est en gestation depuis octobre 2003. Le projet a été initié par le comité régional de ski. Une réunion de travail s'est tenue à ce sujet le 23 mars dernier en présence des représentants de la Région, de Jeunesse et Sports, du comité régional de ski et des élus de la communauté. L'objectif serait de créer un pôle espoir autour de cet aménagement qui permettrait d'être financé à 80 % au titre principalement du F.N.D.S. Une partie du bâtiment (poste de chronométrage, garage, entre autre) devrait être intégrée dans ce projet afin de recevoir d'autres financements de la Région, du Département. Le dossier doit être déposé assez rapidement auprès des services de l'Etat. Une réunion est prévue avec l'architecte ce jeudi pour affiner et actualiser le projet.

Le Président sollicite aujourd'hui l'accord de principe de l'assemblée pour l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention.

Monsieur LETOUBLON demande si un enneigement artificiel est prévu sur le site.

Monsieur MOREL indique que le projet prévoit l'enneigement artificiel d'une piste d'au moins 2,5 kms afin de pouvoir garantir l'organisation de compétitions et de démarrer la saison plus tôt.

Il précise qu'il faudra négocier avec le Département afin que le projet du bâtiment soit intégré dans le futur syndicat mixte afin que le coût de fonctionnement soit mutualisé et permettre ainsi une économie d'échelle. Concernant les installations sportives, il appartiendra aux clubs sportifs locaux de mettre une personne à disposition pour l'entretien et la gestion de ces équipements.

Madame BOUTHIAUX précise que ce projet d'aménagement nordique n'a pas été retenu tel quel par la commission tourisme car il n'était pas considéré comme un projet essentiellement touristique. Elle confirme également que ce projet devrait recevoir l'agrément du mouvement sportif et remplir ainsi les conditions pour bénéficier des financements au titre du F.N.D.S., de la Région et du Département dans le cadre de la création d'un pôle espoir.

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil de Communauté en date du 27

mars 2002, visée le 4 avril 2002, par laquelle le comité a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de reconstruction de la Maison de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux.

Ce projet pour lequel un permis de construire a été délivré le 25 juillet 2003 est actuellement en attente d'intégration dans le programme global d'aménagement du site nordique de la Seigne pour en faire une véritable porte d'entrée, à la fois sportive et touristique, de ski nordique sur le territoire de la Communauté de communes.

Il présente à l'assemblée le projet de réaménagement de la piste et des installations nordiques et estivales de ce site associant piste de roller (roller-ski) et stade de biathlon.

Ce projet concerne trois grands domaines :

L'extension sur 1,5 kms de la piste de roller et de ski à roulettes

L'enneigement artificiel d'une piste d'au moins 2,5 kms

La réfection du stade de biathlon en vue de le sécuriser et de rénover le pas de tir pour permettre l'organisation de compétitions internationales et nationales.

Associé au futur centre d'accueil, l'ensemble de ces structures est appelé à devenir un véritable pôle nordique

De compétitions hivernales et estivales

D'entraînement pour les jeunes skieurs du pôle espoir, les athlètes de haut niveau et les clubs

Educatif car utilisable par le milieu scolaire

De loisir pour la pratique du roller, du roller-ski et des sports nordiques

Le Président indique que ce projet structurant dans l'intérêt communautaire est évident, est soutenu vivement par le mouvement sportif, Comité Départemental et Comité Régional de ski du Massif Jurassien en premier lieu, tous conscients de l'intérêt qu'il représente dans la formation et l'émergence de nouveaux talents sportifs, futurs athlètes de haut niveau de la région.

Il rappelle également les objectifs de ce site qui sont multiples :

Objectifs sportifs :

Accueil des jeunes skieurs du pôle espoir régional qui trouveront sur le site un véritable stade de biathlon et un enneigement pérenne pour s'entraîner dans les meilleures conditions.

Organisation de manifestations sportives de portées internationales et nationales (coupes d'Europe, championnat de France, coupe de France) susceptibles de concourir au rayonnement de la France dans ces disciplines,

Accueil des équipes de France, étrangères et des équipes régionales pour des stages de préparation dans les meilleures conditions. Cet équipement est susceptible de répondre aux besoins de la Fédération en terme d'équipements sportifs et de formation,

Objectifs touristiques

Faire découvrir la région, la station et le site grâce à l'organisation d'évènements sportifs nationaux et internationaux

Attirer les pratiquants de roller et de ski à roulettes ainsi que les skieurs de fond en leur assurant un enneigement correct et précoce

Organiser des compétitions ouvertes aux non licenciés pendant les vacances scolaires

Objectifs éducatifs et promotionnels

Offrir un terrain d'évolution toujours enneigé aux écoles du secteur

Permettre aux clubs de ski de fond de pratiquer tôt dans la saison

Organiser des journées de découverte de ces activités.

Cet équipement devra s'inscrire dans le projet de coopération intercommunale permettant de créer une nouvelle dynamique territoriale susceptible de combler les déficits d'accès aux fonctions éducatives et sociales du sport et de favoriser l'interdisciplinarité.

Il précise encore que ce projet, actuellement en cours de chiffrage, devrait répondre aux critères d'éligibilité des équipements sportifs aux crédits du FNDS car il devrait contribuer au développement du sport, d'une part et permettre un aménagement équilibré et durable de notre territoire, d'autre part.

En complément du financement du FNDS, ce dossier devrait pouvoir être financé également par des crédits d'Etat, de la Région, du Conseil Général et de la Communauté de communes.

Le Président sollicite l'accord de principe de l'assemblée d'une part pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération dans l'attente de la mise en place du futur syndicat mixte de développement touristique du Pays du Haut-Doubs d'autre part l'autoriser à déposer un dossier auprès du FNDS et des autres partenaires financiers.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré :

approuve l'exposé du Président,

décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération,

autorise le Président à déposer le dossier auprès du FNDS et des autres partenaires financiers,

reste dans l'attente du coût prévisionnel des travaux et du plan de financement.

III- BUDGET PRIMITIF 2005

service Dette

délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, *service dette*, pour l'exercice 2005.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, *adopte à l'unanimité le budget primitif, service dette, de la Communauté de communes.*

Service Tourisme

Délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, *budget Tourisme*, pour l'exercice 2005.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, *adopte à l'unanimité le budget primitif, budget Tourisme, de la Communauté de communes.*

Budget M49 assainissement

Délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, *budget M49 assainissement*, pour l'exercice 2005.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, *adopte à l'unanimité le budget primitif, budget M49 assainissement, de la Communauté de communes.*

Budget général

délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, *budget général*, pour l'exercice 2005.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, *adopte à l'unanimité le budget primitif, budget général, de la Communauté de communes.*

IV - VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Le Président informe l'assemblée que le bureau propose une augmentation de la fiscalité de

1,5 % qui correspond à l'inflation. Il explique que ne rien mettre, c'est reculer par rapport au coût. Il insiste sur le fait que la communauté gère des services dont le coût est en constante augmentation (hausse des indices, du carburant, des frais de personnel, etc). Par ailleurs, la dotation globale de fonctionnement est en baisse de près de 10 %.

Monsieur DEQUE demande si le budget prend en compte l'incidence du transfert de certaines compétences notamment la compétence scolaire (fonctionnement et investissement).

Le Président rappelle que le fonctionnement des bâtiments scolaires est déjà pris en charge par la communauté de communes. Concernant l'investissement, il précise qu'il faudra bien faire la distinction entre la notion de propriété et la mise à disposition. Selon le degré d'investissement retenu, celui-ci aura des répercussions sur la fiscalité intercommunale.

Monsieur PATOZ fait part aux élus du courrier de Monsieur le Préfet en date du 21 mars dernier qui invite les communautés de communes à délibérer avant le 1^{er} mai prochain pour définir précisément l'intérêt communautaire pour chacune des compétences obligatoires et optionnelles exercées par la communauté de communes. Cette échéance permettra de saisir les 19 communes concernées afin qu'elles se prononcent sur la modification des statuts avant le 18 août prochain, date fixée par le législateur pour se mettre en conformité avec la loi 2004-809 du 13 août 2004.

Monsieur PAGE demande des précisions concernant l'augmentation du coût du service d'élimination des déchets.

Monsieur FAURIE indique que la hausse provient essentiellement de l'augmentation du tonnage, du traitement des déchets verts, de l'augmentation des prestations des services.

Monsieur PATOZ indique que le coût global du service d'élimination des déchets s'élève à la somme de 940 000 euros, annuités et amortissements compris.

Délibération

Le Président invite l'assemblée à fixer les taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2005.

Il précise que le produit fiscal attendu s'élève à 979 122 euros pour un produit fiscal à taux constant de 964 253 euros soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,015420 %.

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles pour 2005, les taux des 4 taxes seraient les suivants, soit :

Taxe habitation	2,55 x 1,015420	=	2,59 %
Foncier bâti	3,37 x 1,015420	=	3,42 %
Foncier non bâti	6,37 x 1,015420	=	6,47 %
Taxe professionnelle	3,18 x 1,015420	=	3,23 %

Le produit fiscal correspondant serait le suivant :

Taxe habitation	14 630 000 x 2,59 %	=	378 917 euros
-----------------	---------------------	---	---------------

Foncier bâti	9 262 000 x 3,42 % =	316 760 euros
Foncier non bâti	1 099 000 x 6,47 % =	71 105 euros
Taxe professionnelle	6 574 000 x 3,23 % =	212 340 euros

TOTAL **979 122 euros**

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

approuve les taux de la Communauté de communes pour l'année 2005, soit :

Taxe habitation	2,59 %
Foncier bâti	3,42 %
Foncier non bâti	6,47 %
Taxe professionnelle	3,23 %

charge le Président de les notifier à la Direction des services fiscaux.

V- VOTE DU TAUX DE LA T.E.O.M.

Délibération

Le Président informe l'assemblée des nouvelles dispositions issues de l'article 107 de la Loi de finances initiale pour 2004 relatives au vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Cet article prévoit qu'à compter de 2005, les communes et leurs groupements compétents pour instituer et percevoir la taxe, votent un taux de TEOM et non plus un produit comme auparavant.

Il précise que le montant des bases prévisionnelles tel qu'il figure sur l'état 1259 TEOM communiqué par les services fiscaux s'élève à la somme de 9 360 007 euros.

Il propose en accord avec le bureau de fixer le taux de la TEOM à 8 % ce qui représente un produit de 748 800 euros.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mr Biegun) :

fixe à 8 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2005, charge le Président de le notifier à la Direction des services fiscaux.

VI - COMPETENCE ELIMINATION DES DECHETS

1°) Contrat d'entretien du caterpillar

Délibération

Le rapporteur de la Commission « Environnement et Elimination des Déchets » rappelle que la déchèterie est équipée depuis un an d'un engin de chargement CATERPILLAR type DH 220 B et que la garantie arrive à expiration.

Il indique qu'une proposition de contrat d'entretien périodique comprenant la main d'œuvre et les déplacements liés à la visite, la fourniture des filtres et joints, la fourniture des huiles, graisses, anti-gel ainsi que les vérifications périodiques semestrielles et obligatoires a été demandée à la **Société BERGERAT-MONNOYEUR - 117 rue Charles Michels - BP 169 – 93208 Saint-Denis Cédex 01** - pour une prestation annuelle. Son coût s'élève à 2,71 € H.T l'heure sur la base de 250 heures soit 677, 50 € H.T./an.

Il souligne que le contrat est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des deux parties et que dans le cas d'une reconduction, les prix seront révisables annuellement.

Le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

***approuve la dépense et le choix du prestataire ;
autorise le Président à signer :***

- . le contrat d'entretien du Caterpillar de la déchèterie avec la Société BERGERAT MONNOYEUR pour un montant de 2,71 € H.T pour l'année 2005 par heure d'utilisation sur la base de 250 heures par an***
- . les mandats de paiement.***

Dit que les crédits sont prévus au budget général de la Communauté

2°) Admission en non valeurs M. CARDOSO DAMASCENO Antonio

Délibération

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

***décide d'admettre en non valeurs la somme de 150 euros au nom de M. CARDOSO DAMASCENO Antonio, boulangerie 15 rue du Village à 25370 METABIEF, relative à la redevance spéciale des ordures ménagères de 2003, cet établissement ayant été placé en liquidation judiciaire,
autorise le Président à établir le mandat correspondant,
dit que le crédit nécessaire sera inscrit au budget général de la Communauté.***

VII - COMPETENCE ASSAINISSEMENT

1°) Paiement sur factures

Etude diagnostic La Planée

Délibération

Le rapporteur de la commission « Assainissement » rappelle le marché négocié en date du 17/12/1999 et ses avenants du 31/01/2001 concernant l'étude diagnostic de la commune de La Planée.

Il rapporte que la société chargée de réaliser les investigations complémentaires a connu des problèmes de restructuration et qu'elle vient seulement de nous faire parvenir ses conclusions.

Il indique de plus que la Communauté de communes a, après solde de cette affaire, classé le dossier.

Il souligne qu'aujourd'hui la Société IRH Environnement, 11 bis rue Gabriel Péri – BP 286 - 54515 VANDOEUVRE LES NANCY a fait parvenir une facture pour solde de tout compte de 2 896,53 € HT, soit 3 055,84 € TTC et qu'il y a lieu de régler la dépense par délibération.

Le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve les termes explicatifs,

autorise le Président à signer le mandat de paiement présenté par la Société IRH environnement,

dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget « Assainissement » de la Communauté de Communes.

STEP de Métabief : travaux de mise en sécurité

Délibération

Le rapporteur de la commission « assainissement » indique qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de mise en sécurité du personnel et de mise en conformité des réseaux électrique et hydraulique de la station d'épuration de Métabief.

Il souligne qu'une consultation d'entreprises locales a été réalisée par la **Société France Assainissement, 1 Rue des Fauvettes - BP 34 - 67831 TANNERIES CEDEX** gestionnaire de la station. Seules 5 entreprises ont fait parvenir une offre

Il rapporte les résultats suivants :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant du devis	N° 1
		Serrurerie	POLY-SOUDURE	
39800 - AUMONT EURL	27	007,93 € HT	N° 2 Electricité	GUYON
25300 – DOUBS Daniel	17	729,93 € HT	N° 3 Peinture	HENRIET
25870 CHATILLON F.TESSIER	LE DUC	7 798,00 € HT	N° 4 Charpente	
25370 - METABIEF		755,83 € HT	N° 5 Hygiène et sécurité	LPCR
67300 SCHILTIGHEIM	1	328,00 HT	Soit un total de travaux de	
54 619.69 Euros H.T. (65 325.15 € TTC)				

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*Approuve la dépense et le choix des entreprises,
autorise le Président à régler le mémoire de travaux présenté par la Société France Assainissement,
dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget
« Assainissement » de la Communauté de Communes.*

Poste de transformation à Malbuisson

Délibération

Le rapporteur de la commission « Assainissement » rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'un poste de transformation alimentant la station de relevage des eaux usées S2 sis à Malbuisson.

Il indique que suite à un incident survenu sur le transformateur le 4 mars dernier, celui-ci a été détérioré. Un générateur de courant a été loué en urgence pour que la station S2 puisse fonctionner. Sa location est de 140 Euros H.T. /jour, montant auquel il y a lieu de rajouter la mise à disposition et la consommation en carburant.

Il précise que le remplacement du transformateur et des cellules de protection et de sectionnement a été chiffré à 37 000 € H.T. par la Société GAZ et EAUX – 25930 LODS.

Il rapporte qu'un contact a été pris avec les services d'EDF pour que soit appliqué sur ce poste un tarif jaune au lieu du tarif vert, ce qui aurait l'avantage pour la Communauté de ne

plus être propriétaire du poste de transformation. Néanmoins, les frais occasionnés pour la modification du contrat s'élèvent **10 853.14 € H.T** soit **12 980.36 € TTC** à ajouter au frais de location du générateur.

Le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

***Approuve la modification du contrat avec EDF,
autorise le Président à signer toutes pièces administratives permettant de mener à bien cette opération.
dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget « Assainissement » de la Communauté de Communes.***

Travaux d'assainissement à St Antoine

Délibération

Le rapporteur de la commission « Assainissement » rappelle les travaux de mise en séparatif de la « Rue du Delevrat » à Saint Antoine qui se sont déroulés courant de l'été 2000.

Il rapporte qu'à l'issue de la pose de la conduite maîtresse, les riverains du nouveau réseau ont à leur charge la réhabilitation des branchements sur partie privative. La famille Robbe qui occupe en villégiature le pavillon de Madame MARANDIN sis, 4 Rue du Delevrat se rend rapidement compte que les travaux de mise en conformité du branchement de l'ensemble immobilier sont importants et demande de bénéficier de l'article 9 du règlement assainissement en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs à savoir réalisation des travaux par la Communauté de Communes moyennant une somme forfaitaire de 609.80 €uros payable éventuellement en deux fois. Malheureusement, après trois jours de recherche, l'entreprise titulaire du marché n'a jamais trouvé l'exutoire d'un évier. Il est alors proposé une inspection télévisée du réseau, à réaliser lorsqu'une caméra sera disponible sur le secteur. Les propriétaires, comme convenu règlent une première part soit 304.90 €uros.

Courant de l'hiver, l'ensemble immobilier est détruit par un incendie, la propriétaire, Madame MARANDIN Maria décède et sa succession représentée par Madame ROBBE Marie-Rose, refuse de payer le solde sous prétexte que les travaux n'ont pas été terminés.

L'office notarial chargé de la vente des ruines a bloqué tout a fait légalement la somme réclamée par la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

Il signale qu'aujourd'hui la succession de Madame MARANDIN Maria a bien du mal à s'entendre et bien que le service assainissement de la Communauté de Communes ne soit

pas mis en accusation, il faut bien admettre que le concours de circonstance semble plaider en faveur des propriétaires.

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir délibérer sur le fait qu'il y aurait lieu d'annuler le titre n° 134, Bd 56 du 3/12/2001 d'un montant de 2 000 F soit 304,90 euros correspondant au paiement du solde de la participation pour modification de branchement de la succession Marandin pour la mise en conformité de son réseau privatif.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

*Approuve les termes explicatifs,
autorise le Président à établir le mandat correspondant à l'annulation du titre 134,
exercice 2001 du budget assainissement,
dit que le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2005*

2°) Remplacement du véhicule de service

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle a donné un accord de principe lors de l'assemblée générale du 15 mars dernier pour remplacer le véhicule du service technique.

Il communique une proposition de prix des Ets CHOPARD Automobiles à Pontarlier pour la fourniture d'un véhicule de marque Peugeot Type 206 affaire d'une puissance de 8 CV moyennant le prix de 13 215 euros TTC.

Il indique également que le garage propose de reprendre l'ancien véhicule pour la somme de 900 euros TTC.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*décide de remplacer le véhicule du service technique,
accepte la proposition des Ets CHOPARD Automobiles,
autorise le Président à signer le bon de commande et à établir le mandat correspondant,
s'engage à inscrire le crédit nécessaire au budget primitif M49 assainissement 2005.*

VIII - DIVERS

1°) Remboursement d'une facture à la société NICOLLIN

Délibération

Le Président informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'annuler le titre n° 489 Bd 57 du 27/12/2004 d'un montant de 140,32 euros émis à l'encontre de la S.A NICOLLIN, d'une part et de lui rembourser cette somme qui a été prélevée à tort sur une facture de cette société, d'autre

part.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibéré :

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*décide de rembourser à la SA NICOLLIN la somme de 140,32 euros, d'une part et d'annuler le titre de recette 489 du 27/12/2004, d'autre part.
autorise le Président à établir les mandats correspondants,
s'engage à inscrire le crédit nécessaire au budget général 2005 de la Communauté.*

2°) Tournées de collecte des O.M. : journée d'information

Monsieur FAURIE informe les élus que la société NICOLLIN organise une journée d'information et de réflexion à l'attention des élus le jeudi 12 mai prochain à 14 H 30 dans ses locaux au sujet de la sécurité des tournées de collecte en harmonisation avec les recommandations de la C.R.A.M.

Il incite les élus à participer à cette réunion aux cotés des techniciens pour leur faire part des difficultés rencontrées cet hiver et de la mauvaise qualité de service rendu.

Monsieur PASQUIER s'étonne que la collecte des O.M. n'ait pas été assurée certains jours cet hiver alors que d'autres livreurs ont assuré leur service.

Monsieur MOREL propose d'inviter les responsables à une prochaine réunion de bureau.

3°) Journée sans voiture autour du lac St Point

Monsieur RIGOLOT présente aux élus le projet d'organiser une journée sans voiture autour du lac St Point le dimanche 12 juin prochain entre 10 H et 18 H en collaboration avec le syndicat d'initiative de Malbuisson et l'Office de tourisme de la Communauté.

Le Conseil Régional et le Conseil Général s'associent à cette manifestation pour laquelle le Syndicat Mixte des deux lacs sera sollicité.

Les associations des communes concernées et environnantes ont été contactées pour proposer des animations itinérantes dans les villages des communes riveraines. Des navettes pourraient être mises en place entre Pontarlier et le lac. Un bateau électrique à panneaux solaires de fabrication suisse devrait circuler sur le lac.

Madame BOUTHIAUX confirme que le Conseil Général est partenaire au niveau de la communication et pourrait participer financièrement dans la mesure où la collectivité la plus proche participe également. Une demande de subvention sera soumise à l'approbation du prochain Conseil de Communauté.

4°) Représentation de toutes les communes au bureau

Madame le Maire de Malpas fait part de la demande écrite qu'elle a adressée au Président afin que toutes les communes de la communauté soient représentées au sein du bureau comme cela se pratique dans les autres communautés de communes environnantes.

Le Président répond que les autres communautés de communes sont moins importantes que la nôtre. Il déclare qu'il n'est pas opposé, la question sera abordée lors de la révision des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués de leur attention et lève la séance à 23 H.

Fait à Hôpitaux Neufs
le 5 avril 2005

L e
Présiden
t,

M .
MOREL

PAGE

PAGE 14

COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 MARS 2005

